

Stratégie du Conseil d'État vaudois pour la protection du climat







Vincent Grandjean

Chancelier









Nuria Gorrite

Présidente du Conseil d'Etat









Béatrice Métraux

Présidente de la cellule stratégique Plan climat









Historique

- Avril 2018 : le Conseil d'Etat définit sa feuille de route pour l'élaboration du Plan climat vaudois, en adéquation avec le Programme de législature 2017 2022
- Novembre 2018 : les Assises du climat réunissent acteurs de la collectivité, élus et représentants de l'administration
- Mars 2019 : le Grand Conseil vote une résolution déclarant l'urgence climatique
- Mai 2019 : la DGE organise des ateliers de travail avec les services et plusieurs délégations de jeunes pour définir les premières mesures du Plan climat
- Juin 2019 février 2020 : les départements élaborent des mesures stratégiques et opérationnelles
- **Juin 2020** : le Conseil d'Etat adopte le Plan climat 1^{ère} génération, présente les mesures d'impulsion du Plan climat vaudois et répond aux objets parlementaires









Le Plan climat

- Processus **dynamique** enclenché par l'Etat
- Démarche évolutive et inclusive
- Inscription dans le cadre fédéral et international
- Nombreux **co-bénéfices** : emplois et économie, santé et qualité de vie, milieux naturels et biodiversité
- 173 mios fr. réservés pour une série de nouvelles mesures dans la planification financière 2021-2024
- Continuité de l'action publique : 702 mios fr. engagés durant cette législature
- Quotité de **l'effort cantonal** de 1,347 milliard fr.





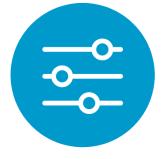
canton de Canton

3 axes stratégiques



Réduire

les émissions de gaz à effet de serre



S'adapter

aux changements climatiques



Documenter

les changements climatiques







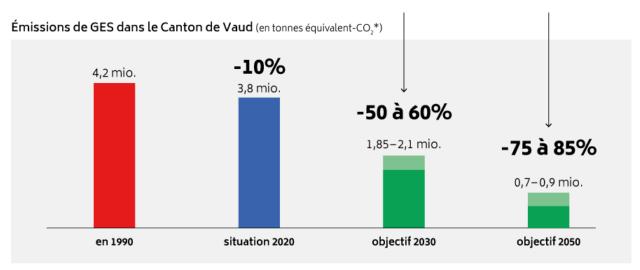


Réduction : 2020 année pivot









^{*} Chaque GES (CO₂, CH₄, N₂O, etc.) a un potentiel de réchauffement global spécifique.

Afin de comptabiliser l'effet de l'ensemble des émissions de GES, celles-ci sont converties en «équivalent-CO₂».

Le Canton de Vaud en cohérence avec l'Accord de Paris de 2015







Adaptation : anticiper et limiter les risques

















Documentation : être au plus près de la réalité du terrain

- Evaluer la mise en œuvre du Plan climat
- Analyser l'impact des changements climatiques sur le territoire

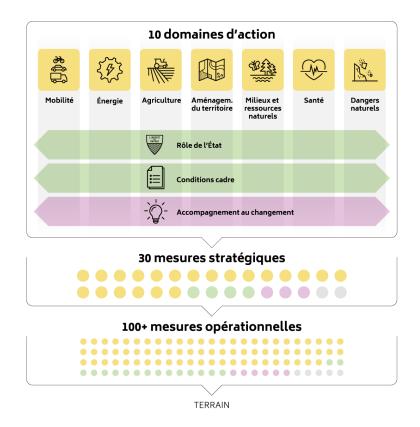








Architecture du Plan climat



11



Christelle Luisier Brodard

Cheffe du Département des institutions et du territoire









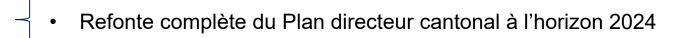


Aménagement du territoire



- Garantir un équilibre harmonieux entre l'activité économique et la préservation des ressources naturelles, des écosystèmes et du climat
- Mener une politique s'appuyant sur un Plan directeur cantonal cohérent et concis

Mise en œuvre











Accompagnement des communes



- Accompagner les élu-e-s et le personnel technique dans l'élaboration d'un plan climat communal
- Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que les partenariats avec et entre les communes

Mise en œuvre

- Création d'un guichet d'accompagnement des communes
- Proposer les outils et les formations nécessaires à la déclinaison du plan climat à l'échelle locale
 - Assurer la coordination des démarches (énergie, climat, durabilité)





Rebecca Ruiz

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale









Santé et climat : un impact direct et indirect



Adapter – prévenir les risques, prendre en charge les effets négatifs

- Maladies transmissibles / lutte contre le moustique tigre
- Canicule: protection de la population

Réduire

- Réduction des GES des institutions socio-sanitaires subventionnées par l'Etat
- Projet «Diminuer l'impact carbone des cabinets médicaux du canton de Vaud : le cabinet vert» - Unisanté
- Promotion de la santé: mobilité douce, alimentation locale







Santé/social et climat

Rôle de l'Etat

- Poursuite et renforcement des mesures d'assainissement énergétique des bâtiments du CHUV
- Réduction des déchets alimentaires dans la restauration collective au CHUV

Social

- Mise en place de mesures d'intégration socio-professionnelles à vocation écologique
- Prise en compte des enjeux climatiques dans les normes de remboursement des prestations sociales







Cesla Amarelle

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture











Formation, Jeunesse et Culture, moteurs du changement

OBJECTIF:

- La formation est un moteur du changement
 - Réseau décentralisé de 141 établissements 13'220 enseignants 126'980 élèves
 - Initiatives locales pour un levier d'action global
 - Contenu des enseignements / les pratiques / les lieux de formations
 - Des outils, un accompagnement et un engagement fort du Département











Formation, Jeunesse et Culture, moteurs du changement

MISE EN ŒUVRE:

Actions

- Voyages d'études sans avion dès 2021-2022 → réduction par 5 des émissions CO₂
- Création d'une cellule durabilité départementale

Impulsions

- Développement d'un réseau de référents durabilité dans chaque établissement
- 20 établissements observatoires à la rentrée 2020
- Financement de projets pilotes en faveur du climat dans les établissements
- Végétalisation des établissements avec deux projets pilotes







Béatrice Métraux

Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité











Dangers naturels et énergie

Renforcer la stratégie de gestion des risques, de prévention et d'intervention

Milieux naturels (forêt protectrice, renaturation cours d'eau)

Accélérer la mise en œuvre de la CoCEn

- Soutien au Programme bâtiments
- Augmentation du recours au solaire, à la géothermie, au bois, aux pompes à chaleur, à l'hydraulique, etc.









Milieux et ressources naturels

Préserver et renforcer tous les milieux naturels

- Protection de l'eau et de sa qualité
- Préservation des sols
- Gestion forestière
- Mise en œuvre Plan d'action Biodiversité







Philippe Leuba

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport







Mesures agricoles

3 axes d'intervention identifiés

5 mesures à mettre en œuvre

- 1. Séquestrer le carbone organique
 - 1. Valoriser le potentiel de stockage de CO₂ par les sols agricoles
- 2. Réduire les émissions de GES
 - 2. Adapter l'affouragement du bétail
 - 3. Soutenir la production de biogaz
- 3. Adapter l'agriculture au changement climatique
 - 4. Développer l'infrastructure d'irrigation
 - 5. Valoriser des variétés adaptées







Economie

Cadre: PADE 2020-2025

 Orientation forte sur la valorisation du réseau local d'entreprises/d'expertises (projets collaboratifs)

- Deux axes clé favorisant la transition climatique:
 - L'innovation technologique (fonds de 50 mios)
 - Soutien à la transformation du tissu économique en matière de durabilité (fonds de 25 mios)







Nuria Gorrite

Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines











Moins de pollution, plus de mobilité grâce aux transports publics, au vélo et à la marche

Le Canton agit depuis plusieurs années pour une mobilité durable: 1,2 milliard d'investissements depuis 2010 pour développer les infrastructures de transports publics et les modes doux











Stratégie du Conseil d'Etat vaudo pour la protection du climat \(\infty\) \(\frac{\tau}{\tau}\)

Plus de bus régionaux dans le Canton de Vaud pour encourager la mobilité durable

Renforcement de l'offre de plusieurs lignes régionales permettant d'accéder au réseau ferroviaire dans les centres et les agglomérations

- Meilleures cadences et correspondances améliorées
- Budget extraordinaire de 50 millions à demander au Grand Conseil







Secteurs identifiés pour les principales augmentations de cadences



Pascal Broulis

Chef du Département des finances et des relations extérieures











Assainissement énergétique des bâtiments propriété de l'Etat

- Objectif 2020-2040: assainissement 20% du parc immobilier (95 bâtiments) pour 80% d'efficacité (-80% CO2), coûts 475 mios
 - priorisation des bâtiments antérieurs à 2000 et surface > 2'000 m2
 - notamment, remplacement des chauffages fossiles par production locale d'énergies renouvelables
 - trois décrets en 2020: rénovations 84 mios, dont 20 pour énergies
- Réalisé 2012-2019: assainissement 14 bâtiments, coûts 150 mios
 - parmi lesquels Gymnase d'Yverdon -70% chaleur et -90% CO₂
 - premier Label en exploitation SméO ENERGIE









Financement

Mesures d'impulsion: 173 mios

- engagements 2020-2022 par EMPD portés par services concernés
- financement par budget d'investissements 2021 et plan 2022-2025
- détails: Mobilité 50 mios Agriculture 28 mios Milieux et ressources naturels 35 mios - Santé 1 mio - Dangers naturels 7 mios - Rôle de l'Etat employeur 0,4 mio – Rôle de l'Etat propriétaire 40 mios - Accompagnement au changement 4,6 mios - Formation comme moteur du changement 7 mios

Mesures acquises par décisions antérieures au cours de la législature: 702 mios (financement VD)

Quotité de l'effort cantonal engagé: 1,347 milliard

(y.c. effet multiplicateur de la CoCEn pour 472 millions)





Mise en œuvre et gouvernance









Résumé mesures d'impulsion 2021-2024

- Lignes de bus régionales
- Soutien pour la séquestration du carbone dans les sols agricoles
- Arborisation dans les centres
- Adaptation des forêts
- Stratégie pour la préservation de la qualité des sols
- Gestion des eaux via les PGEE
- Renforcement de la prévention pour les dangers naturels
- Plan de mobilité pour les collaborateurs ACV
- Assainissement du parc bâti de l'Etat
- Utilisation de relais innovant pour la sensibilisation
- Accompagnement des communes
- Soutiens pour des projets pilotes citoyens







Gouvernance

- Tous les départements concernés : processus transversal
- Intégration de la collectivité : consultations
- → Désignation d'un-e délégué-e du Conseil d'Etat au Plan climat
- Création d'une Unité Plan climat au sein du SG DES









Plan climat en quelques chiffres

3	Axes stratégiques (réduction, adaptation, documentation)
10	Domaines d'actions thématiques et transverses
30	Mesures stratégiques
50-60 %	Réduction de gaz à effet de serre sur le territoire d'ici à 2030
110+	Mesures opérationnelles
173	Millions d'impulsion pour le financement de mesures
702	Millions déjà engagés cette législature pour l'atteinte des objectifs du Plan climat
1'347	Millions constituent la quotité cantonale engagée (y.c. l'effet multiplicateur de 472 millions de la CoCEn sur le PIB vaudois)





Prochaines étapes

- Répondre aux interventions parlementaires et porter le débat politique
- Assurer le suivi des mesures et la mise en place des conditions cadres
- Implication des partenaires externes pour l'élaboration du Plan climat 2^e génération





